

Genre du véhicule Chariot de travail (vhc.spéc.)	Marque de fabrication NEW HOLLAND	Type 1880 (moteur CAT. 3160)	Fiche d'homologation No CH 5592 02
---	--------------------------------------	---------------------------------	---------------------------------------

Constructeur	NEW HOLLAND Division of SPERRY RAND Corp. New Holland, Pennsylvania (USA)		
Identification	"1880" sur plaquette du constructeur		
Plaquette constr.	à gauche, à l'arrière latéralement sur longeron au-dessus de l'essieu		
No du châssis	à gauche, à l'arrière latéralement sur longeron au-dessus plaquette du constructeur (frappé par l'importateur)		
Ident. du moteur	"3160" sur plaquette, à l'AV sur bloc-moteur et à l'AR sur culasse au-dessus du collecteur ( " )		
Importateur princ.	R. Grunder & Cie SA, 1217 Meyrin 2		
Véhicule homologué	186192	Signes fixes dans code du type	1880

<b>CHASSIS</b>			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4
Direction	hydrostatique; assistance hydraulique sur roues AR		
Transmission	moteur à huile avec boîte c.v. mécanique		
Nombre de vitesses	3	Entraînement	Ritzel s.essieu AV
Frein de service	mécanique, expansion interne, sur roues AV resp. s.arbres Ritzel, frein indépendant s.chaque roue. 2 pédales avec verrouillage		
Frein auxiliaire	mécanique, expansion interne, sur roues AV resp. s.arbres Ritzel		
Frein d'arrêt	id. frein auxiliaire		
Ralentisseur	-		
Contrôle 2 circ.	-		

<b>MOTEUR</b>			
Marque	CATERPILLAR	Type	3160
Construction	V - 8	Temps	4
Carburant	D	Position	arrière
Refroidiss.	eau	Nombre cylindr.	8
Alésage	114	Course	127
Cylindrée	10365	CV-impôt	52,79
Puissance en CV	175 / DIN	à t/min	2200
Bruit	85 dB/A	à t/min	2250
Silencieux	2 pots 550 x Ø 170 mm ++)		
Mesure des gaz	Racharach 2.0		
Déparasitage	-		

<b>CARROSSERIE</b>			
	ensileuse-chargeuse, ouverte **)		
Nombre de portes	-	Indic. vit.	-
Ceintures sécurité	-	Rétroviseur	1/à droite
Cale	1/ 440x190x240	Attelage	troche AR
Antivol	-		

<b>POIDS</b>			
	avant	arrière	total
Poids à vide	3600	1250	4850 **)
Charge utile	-	-	-
Poids total	3600	1250	4850
Garantie fabr.	4000	1600	5600
Dimens. pneus	16,9-26	11L x 14	(Variantes voir
Ply / atü	6 / 1,25	6 / 1,90	remarques)
Charge pour V max	3660	2040	-
	25	25	-

<b>DIMENSIONS</b>			
	int.	ext.	
Longueur	-	7000	Empattements 2160 /
Largeur	-	2700 +)	/
Hauteur	-	3650	Voie av 2030 ar 1810
Porte à faux lat.	-	-	Voies av - ar -
	av	2870	ar -
	ar	1970	Braquage g 10,6 d 10,3
Distance volant - vers l'avant du véhicule	2700		

Garantie poids remorquable avec frein	-
Garantie poids remorquable sans frein	-
Garantie poids de l'ensemble	-
Poids remorquable testé	-
Vitesse maximale selon la constructeur	25 km/h
Vitesse maximale testée	20 *1 km/h

<u>EQUIPEMENT</u>	<u>§)</u>
Feux de route	HELLA K 21032/21037
Feux route compl.	-
Feux de croisement	HELLA K 21032/21037
Feux de position	HELLA K 21032/21037
Feux de brouillard	- Feux rouges R - S1 (E)
Feux stop	R - S1 (E) Feu de recul -
Clignoteurs	av /latér.: 4 (E) 1 ar 2a (E)
Catadioptrés	av - 1 ar MAP IGM 0972 C1
Feux de gabarit	av - 1 ar
Avert. optique	- Eclair. plaque -
Essuis-glace	- avec/sans lave-glace
Avertisseurs	1/BOSCH CH 5 0301 03 ( 90) dB/A
	( ) dB/A
	( ) dB/A

INDICATIONS pour le PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule	<u>Chariot de travail (vhc. spécial)</u>		
Marque et type	<u>NEW HOLLAND 1890</u>		
Homologation			
Na	CH	<u>5592 02</u>	
Carrosserie	<u>ensileuse-chargeuse</u>		
Places total	<u>1</u>	avant	
Poids à vide	<u>4850</u>	Carburant	<u>D</u>
Charge utile	<u>-</u>	CV-impôt	<u>52,79</u>
Poids total	<u>4850</u>	Cylindrée	<u>10365</u>

REMARQUES, MODIFICATIONS, CONDITIONS et INSCRIPTION dans le PERMIS DE CIRCULATION, page 4:

- + ) Véhicule spécial: largeur = 2700 mm (admis comme véhicule spécial selon LC du 23.4.71)
- ++) Insonorisation : l'importateur enveloppe le moteur de tôles insonorisantes
- \* ) Vitesse maxi : 20 km/h à 2250 t/min du moteur
- Plombage : sur couvercle du régulateur
- \*\* ) Les dimensions et le poids correspondent à la machine en ensileuse-chargeuse; tout autre équipement doit être contrôlé
- §) Feux de croisement et de position = hauteur admise pour raisons techniques
- Clignoteurs latéraux = distance depuis l'avant admise pour raisons techniques

A noter dans le permis de circulation, page 4:

- lors de courses de transfert une poutre marquée jaune/noir doit être montée à l'avant par-dessus l'engin de travail
- le canal éjecteur doit être marqué en jaune/noir à l'arrière et sur le côté
- marquage jaune/noir exigé au pare-chocs arrière et à gauche à l'arrière de l'escalier.

Lieu et date de l'homologation

✓ Schafisheim, 6.11.73

HOMOLOGATION FEDERALE DES TYPES DE VEHICULES